

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire annuelle d'Eurobio Scientific

- Les actionnaires ont adopté toutes les résolutions à titre ordinaire et à titre extraordinaire
- Approbation de l'apport en nature de 31,40% des actions de la société Pathway Diagnostics Ltd.
- Adoption d'un mode de gouvernance à conseil d'administration

Paris, le 28 juin 2019 – 18h00

Lors de l'assemblée générale des actionnaires de **Eurobio Scientific** (FR0013240934, ALERS, éligible PEA-PME), groupe français leader dans le diagnostic médical *in vitro* de spécialité, qui s'est tenue le 27 juin 2019 au siège social avec un quorum de 38,37%, les actionnaires de Eurobio Scientific ont adopté à une très large majorité l'ensemble des résolutions soumises à leur vote. Les actionnaires ont notamment approuvé :

- les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2018 ;
- l'affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice 2018 ;
- l'adoption d'un mode de gouvernance à conseil d'administration en lieu et place du conseil de surveillance et du directoire ;
- la nomination des premiers membres du conseil d'administration ;
- l'autorisation donnée au conseil d'administration de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions ;
- le renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'annuler des actions préalablement rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions ;
- l'évaluation des actions de la société Pathway Diagnostics Ltd. apportées à la Société ainsi que l'émission de 304.589 actions nouvelles en rémunération de cet apport.

Apport des actions Pathway Diagnostics

Le 12 juin 2019, Eurobio Scientific avait annoncé être entrée en négociation exclusive avec Vivo Medical Group, pour l'acquisition des sociétés Pathway Diagnostics Ltd (« **Pathway** ») et Personal Diagnostics Ltd (« **Personal** »), deux sociétés britanniques spécialisées respectivement dans le développement et la distribution de tests de diagnostic *in vitro* au Royaume-Uni et en Irlande, et d'auto-tests à destination des professionnels et des particuliers via une plateforme d'e-commerce. L'acquisition de la totalité des titres Personal serait réalisée uniquement en numéraire, tandis que l'acquisition des titres Pathway feraient l'objet d'un paiement en numéraire et d'un échange d'actions.

Dans ce contexte, les actionnaires d'Eurobio Scientific ont approuvé l'évaluation des actions Pathway, représentant 31,40% de son capital, apportées à la Société et s'élevant

à 900.000 livres sterling, soit 1.011.235,96 euros par application du taux de change défini dans le traité d'apport¹. Les actionnaires ont également approuvé l'émission de 304.589 actions ordinaires nouvelles de la Société au prix unitaire de 3,32 euros² émises en rémunération de l'apport.

Les actionnaires ont statué sur la base des rapports établis par Monsieur Franck Narquin, commissaire aux apports désigné par ordonnance du Président du Tribunal de commerce d'Evry. Ces rapports portent sur (i) la valorisation de l'apport ainsi que sur (ii) l'équité de la parité d'échange des actions nouvelles émises par Eurobio Scientific en rémunération de l'apport.

A l'issue de l'apport et de l'émission des 304.589 actions ordinaires nouvelles, le capital social de Eurobio Scientific s'élève à 3.597.829,44 euros, divisé en 11.243.217 actions d'une valeur nominale de 0,32 euro.

Les actions Eurobio Scientific émises en rémunérations de l'apport d'actions Pathway représentant 2,71 % du nombre d'actions en circulation à l'issue de l'apport. Ainsi, l'actionnaire qui détenait 1 % d'actions Eurobio Scientific avant l'apport détiendra 0,97% du capital d'Eurobio Scientific après émission des 304.589 actions ordinaires nouvelles.

Le règlement-livraison des actions émises en rémunération de l'apport d'actions Pathway est prévu le 1^{er} juillet 2019 et les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris le 2 juillet 2019. Les actions nouvelles seront immédiatement assimilables aux actions existantes et seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Les actions reçues en rémunération de l'apport font l'objet d'un engagement de conservation dégressif sur une période de plusieurs années, les ventes étant soumises à une contrainte de volume.

Adoption d'un mode de gouvernance à conseil d'administration

Les actionnaires ont également adopté à compter du 27 juin 2019 le mode de direction et d'administration, prévue aux articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce, qui comporte, à la place du directoire et du conseil de surveillance, un conseil d'administration et une direction générale et ont décidé de modifier les statuts de la Société en conséquence.

Ce mode de gouvernance apparaît plus pertinent et plus conforme à la structure de l'actionnariat actuel de la Société.

Afin de maintenir la cohérence de la gouvernance de la Société sous les nouvelles modalités de fonctionnement, les actionnaires ont décidé de nommer en tant qu'administrateurs l'ensemble des membres du directoire et du conseil de surveillance en fonction, à l'exception de Monsieur Jean-Pierre Hermet, président du conseil de surveillance, qui n'a pas souhaité que son mandat soit renouvelé. La Société remercie Monsieur Jean-Pierre Hermet pour l'ensemble de son travail et sa contribution au développement de la Société et de son groupe.

¹ Taux de change moyen entre la livre sterling et l'euro au cours de la période allant du 30 mai 2019 au 26 juin 2019, inclus, et qui s'établit à 0,89 livre sterling pour 1 euro.

² Conformément au traité d'apport, le prix d'émission de chaque action Eurobio Scientific émise en rémunération de l'apport est égal à la valeur de chaque action Eurobio Scientific sur le marché Euronext Growth Paris calculée sur la base du cours moyen pondéré par les volumes (en excluant les transactions hors marché) au cours de la période allant du 30 mai 2019 au 26 juin 2019, inclus.

Le conseil d'administration, qui s'est tenu à l'issue de l'assemblée générale, a décidé de nommer Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin, en qualité de de président directeur général, ainsi que Messieurs Denis Fortier et Hervé Duchesne de Lamotte en qualité de directeurs généraux délégués.

A ce jour, le conseil d'administration et la direction générale de la Société sont composés de la manière suivante :

- Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin, président directeur général ;
- Monsieur Denis Fortier, administrateur et directeur général délégué ;
- Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte, administrateur et directeur général délégué ;
- Monsieur Michel Picot, administrateur ;
- Monsieur Patrick de Roquemaurel, administrateur.

Prochain rendez-vous financier

Chiffres d'affaires du premier semestre 2019 : 23 juillet 2019

A propos d'Eurobio Scientific

Eurobio Scientific (ex Diaxonhit) est un acteur majeur dans le domaine du diagnostic in vitro de spécialités. Il intervient de la recherche à la commercialisation de tests diagnostiques dans les domaines de la transplantation, de l'immunologie, des maladies infectieuses, et propose des réactifs dédiés aux laboratoires de recherche, y compris pour les sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie. Avec ses nombreux partenariats et sa forte présence hospitalière, Eurobio Scientific dispose de son propre réseau étendu de distribution et d'un portefeuille de produits propriétaires en biologie moléculaire. Le Groupe compte environ 120 collaborateurs et deux unités de production basées en région parisienne et aux États-Unis.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.eurobio-scientific.fr

Les actions d'Eurobio Scientific sont cotées sur Euronext Growth Paris

Euronext Growth BPI Innovation et Next Biotech.

Mnémonique : ALERS - Code ISIN : FRO013240934 - Reuters : ALERS.PA - Bloomberg : ALERS:FP

Contacts

Groupe Eurobio Scientific

Denis Fortier, Directeur Général

Hervé Duchesne de Lamotte, Directeur Général

Tel. +33(0) 1 69 79 64 80

Calyptus

Sophie Levesque / Mathieu Calleux

Relations Investisseurs

Tel. +33(1) 53 65 68 68

eurobio-scientific@calyptus.net